

Critères de mise en listes ministérielles

Critères de mise en liste SHN

	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde senior individuel et duo	1	2 à 3	
Championnat du Monde senior équipe	1	2 à 3	
Championnat d'Europe senior individuel et duo		1 à 2	3
Championnat d'Europe senior équipe		1 à 2	3
Championnat du Monde junior individuel et duo			1 à 5
Championnat d'Europe junior individuel et duo			1 à 3
Championnat d'Europe junior équipe			1
Championnat d'Europe youth individuel et duo			1

Les épreuves en groupe (Artistic Group, Twirling Corps) ne seront pas éligibles. Certains athlètes pourront être mis en liste Espoir sur avis du DTF.

Dans le cadre du Championnat d'Europe Technique, la catégorie senior est divisée en 2 :

- Moins de 22 ans
- + de 22 ans

Le choix du DTF se portera sur les athlètes les plus prometteurs

Critères de mise en liste

Espoirs

Sur la proposition du Directeur Technique Fédéral, les athlètes ayant été repérés par leur performance et s'inscrivant sur un programme d'Accession Nationale seront proposés à la mise en liste Espoir.

	ESPOIR
Championnat de France Artistique solo freestyle N1, Benjamin (e), minime, cadet (te) (minimum 10 ans)	1 à 5
Championnat de France Artistique solo freestyle N1 Elite (- de 20 ans)	1 à 5
Championnat de France Artistique Freestyle Pair Cadet, Junior, Senior	1 à 3
Championnat de France Artistique solo freestyle N2, Benjamin (e), minime, (minimum 10 ans)	1 à 3
Championnat de France Technique Avancé solo 1 et 2 bâtons, cadet (te), pré-junior (minimum 10 ans)	1 à 5
Championnat de France Technique Avancé solo 1 et 2 bâtons, junior et senior (- de 20 ans)	1 à 5
Championnat de France Technique Duo supérieur Youth, Junior, Senior	1 à 3
Championnat de France Technique Intermédiaire Solo 1 et 2 bâtons, Cadet(te), pré-junior (minimum 10 ans)	1 à 3

+ choix du DTF sur des athlètes à fort potentiel

Critères de mise en liste Collectif National

Tout athlète performant dans les épreuves RHN qui intègre un des programmes d'Excellence suivant (hors liste espoir et SHN) pourra être mis en liste Collectif National sur avis du DTF. A savoir :

- Groupe France Artistique
- Groupe France Technique
- Team France Freestyle
- Team France Technique

Critères de mise en AJSHN

Les juges officiant sur les compétitions de référence seront proposés à la mise en liste AJSHN. Chaque année a lieu une compétition de référence pour :

- La spécialité technique
- La spécialité artistique

Un maximum de 4 juges par spécialité pourra être proposé.

Reconversion :

Les athlètes souhaitant mettre fin à leur carrière de Sportif et ayant été classés Elite ou au minimum 3 fois Senior, pourront être proposés à la mise en Liste Reconversion.